



Charte pour guider l'accueil d'une Communauté « venant d'autres pays »

Quelques critères à prendre en compte

Pourquoi une telle proposition ?

Compte-tenu de l'arrivée, en France, d'un nombre conséquent de congrégations « venant d'autres pays » - plus d'une quarantaine de Congrégations pour environ 150 sœurs recensées à la Corref - soit en réponse à un appel reçu, soit suite à une proposition de ces instituts, il nous a semblé important, pour contribuer à la réussite de l'insertion de ces communautés, de proposer quelques critères à prendre en compte tant avant leur arrivée qu'au moment de leur accueil et pour assurer un nécessaire accompagnement.

Venant de qui ?

Cette charte est le fruit du travail d'un groupe composé à la fois de responsables de ces congrégations, de responsables de congrégations internationales françaises, du responsable du Service de la Mission universelle de l'Eglise et de la Sœur chargée du « Service Vie internationale » à la Corref, d'un prêtre délégué diocésain à la vie consacrée (ayant eu l'occasion d'accueillir l'une de ces congrégations), de la secrétaire générale de la Corref.

I) Préparation de l'accueil

A - Une communauté est appelée

Par qui ?

Un diocèse ? Une autre congrégation ? Une institution ?

1. Quelles motivations ?

Pour **appeler**

Pour **entendre** cet appel :

- quels sont les objectifs immédiats ?
- quels sont les objectifs à moyen et long terme ?

CORREF service vie internationale 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél : 01 45 48 18 32 Fax : 01 45 48 81 14

email : vieinternationale@corref.fr – www.viereligieuse.fr

CEF Mission universelle 58 avenue de Breteuil 75007 Paris Tél : 01 72 36 68 84

Email : snmue@cef.fr - www.mission-universelle.catholique.fr

2. Quel projet ?

Nécessité de le définir, de le confronter avec des partenaires locaux et autres instances concernées :

- Secteur pastoral,
- Équipes d'animation,
- Responsables des maisons
- Délégué diocésain pour la vie consacrée (DEVC, DDVC),
- Conseil diocésain pour la Vie Consacrée (CDVIC),
- CORREF (provinces diocèses)
- etc.....

3. Rencontrer la congrégation

- ✓ Rencontre des responsables canoniques (Evêque et Supérieure Générale)
- ✓ Solliciter une rencontre de la congrégation :
 - avec l'instance pastorale du lieu où est prévue l'implantation,
 - ou avec le responsable de l'Institution appelante.

Prendre tous les moyens pour faire connaissance, comprendre le charisme de cette congrégation, son histoire, ses orientations missionnaires aujourd'hui, la dynamique missionnaire qui la pousse pour cette implantation

4. Etudier les conditions matérielles et économiques

- a. Budget
- b. Maison
- c. Voiture
- d. Protection sociale
- e. Et, si nécessaire, l'apprentissage de la langue

NB Ces conditions doivent être « parlées » avec beaucoup de clarté.

Et quelques questions récurrentes :

- Diplômes (équivalences, reconnaissance)
- Modalités de transfert des permis de conduire,
- Comptes bancaires,
- Retour au pays (congrés, deuils (lien de parenté pris en compte)).
- Etc...

Point d'attention :

Une communauté étrangère n'a pas le soutien spirituel et logistique d'une congrégation internationale

5. Prévoir une équipe chargée de l'accueil

- a. accueil spirituel,
- b. missionnaire,
- c. économique et administratif.

6. Prévoir une convention écrite

B-Une congrégation se propose

À qui ?

CORREF service vie internationale 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél : 01 45 48 18 32 Fax : 01 45 48 81 14

email : viinternationale@corref.fr – www.viereligieuse.fr

CEF Mission universelle 58 avenue de Breteuil 75007 Paris Tél : 01 72 36 68 84

Email : snmue@cef.fr - www.mission-universelle.catholique.fr

Diocèses, congrégations, institutions.

1. Motivations ?

Pour se proposer et pour accueillir cette proposition

- ✓ Quels sont les objectifs immédiats ?
- ✓ Quels sont les objectifs à moyen terme et à plus long terme ?

2. Projet ?

Quel est le projet recherché en lien avec le charisme, les orientations missionnaires de la congrégation, dans quelle dynamique missionnaire pour l'implantation ?

3. Rencontre :

entre l'instance d'accueil et la congrégation

4. Etudier les conditions matérielles et économiques

- a. Budget
- b. Maison
- c. Voiture
- d. Protection sociale
- e. Et si nécessaire l'apprentissage de la langue

NB Ces conditions doivent être « parlées » avec beaucoup de clarté.

Et quelques questions récurrentes :

- Diplômes (équivalences, reconnaissance)
- Modalités de transfert des permis de conduire,
- Comptes bancaires,
- Retour au pays (congés, deuil (lien de parenté pris en compte)).
- Etc...

Point d'attention :

Une communauté étrangère n'a pas le soutien spirituel et logistique d'une congrégation internationale

5. Prévoir une équipe chargée de l'accueil

- a. accueil spirituel,
- b. missionnaire,
- c. économique et administratif.

6. Prévoir une convention écrite

C – Dans tous les cas

Réfléchir avec la congrégation au choix des sœurs, en cohérence avec le projet retenu

- a. capacité à apprendre la langue et à s'ouvrir à d'autres cultures
- b. capacité à vivre la Vie Religieuse dans une société sécularisée
- c. formations requises pour les missions confiées
- d. équilibre du groupe communautaire (âge, formation, santé).

II) Conditions de l'accueil

CORREF service vie internationale 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél : 01 45 48 18 32 Fax : 01 45 48 81 14

email : vieinternationale@corref.fr – www.viereligieuse.fr

CEF Mission universelle 58 avenue de Breteuil 75007 Paris Tél : 01 72 36 68 84

Email : snmue@cef.fr - www.mission-universelle.catholique.fr

A – Du côté des accueillis

1. **Prévoir** les modalités concrètes avec l'équipe chargée de l'accueil
2. **Découverte** du contexte d'implantation (diocèse, secteur, paroisse...) tant au plan pastoral qu'au niveau des réalités humaines, sociologiques...
3. **Prévoir les formations nécessaires :**
 - ✓ Si un apprentissage de la langue est nécessaire, en prévoir les modalités et la prise en charge financière
 - ✓ Participer à une session 1er accueil « Welcome » (organisée par la CORREF/CEF)
 - ✓ Déterminer les formations diverses adaptées à la mission confiée.
4. **Suggérer des moyens pour créer des liens de proximité :**
 - ✓ avec d'autres communautés religieuses
 - ✓ avec des groupes de laïcs
 - ✓ voir comment intéresser les autres communautés du diocèse à cette arrivée.
5. **Accompagnement de la communauté :**

Importance d'un accompagnement différencié :

 - a. spirituel (Eucharistie, moyens divers de ressourcement spirituel, accompagnement spirituel personnel)
 - b. missionnaire et pastoral
 - c. économique

NB : Il nous semble que la Corref est le lieu indiqué pour trouver formation continue et soutien. Favoriser au maximum l'adhésion de ces Congrégations à la Corref (cf. Fiche : Modalités d'adhésion ; conditions financières adaptées aux possibilités de chaque Institut).

B - Du côté des accueillants

Préparer les instances « accueillantes » à l'intégration de la différence :

- ✓ connaissance et attention à la vie religieuse, sociale et politique du pays d'origine
- ✓ accepter une certaine déstabilisation,
- ✓ se laisser bousculer dans nos préjugés, nos manières de faire et d'envisager la mission,
- ✓ réfléchir à la façon de communiquer, pour que l'apport original de la communauté puisse être reçu.

III) Opportunité d'un suivi

- a. Importance d'une évaluation régulière au niveau spirituel et pastoral avec le délégué à la Vie Consacrée
- b. Evaluation du projet missionnaire en lien avec les instances concernées selon leur niveau de responsabilité

CORREF service vie internationale 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

Tél : 01 45 48 18 32 Fax : 01 45 48 81 14

email : vieinternationale@corref.fr – www.viereligieuse.fr

CEF Mission universelle 58 avenue de Breteuil 75007 Paris Tél : 01 72 36 68 84

Email : snmue@cef.fr - www.mission-universelle.catholique.fr

- c. Relecture et évolution de la convention avec l'autorité canonique
- d. En cas de retour dans le pays d'origine.